

# GUIDE D'ACCEUIL ESCADRON 953 SAINT HYACINTHE

# Table des matières

COORDONNEES	PAGE 2
MOT DE BIENVENUE	
PERSONNEL DE L'ESCADRON	PAGE4
COMMUNICATION	PAGE 5
ORGANIGRAMME DE L'ESCADRON 953	PAGE 6
HORAIRE TYPIQUE D'UN MERCREDI SOIR	PAGE 7
HORAIRE DES ACTIVITÉS FACULTATIVES	PAGE 8
LA PARTICIPATION A NOTRE PROGRAMME	PAGE 9
RELATIONS SOCIALES POSITIVES POUR LA JEUNESSE	PAGE 11
PROCESSUS D'INSCRIPTION EN FONCTION DE L'ÂGE	PAGE 12
CAMPS D'ÉTÉ DES CADETS DE L'AVIATION	PAGE 13
RÈGLES DE FONCTIONNEMENT	PAGE 14
PRÉREQUIS POUR LES PROMOTIONS	PAGE 16
PRÉPARATION ET PORT DE L'UNIFORME	PAGE 18
GRADES DES OFFICIERS DE L'AVIATION CANADIENNE.	PAGE 27
CRITÈRES RÉCOMPENSES/TROPHÉES/MÉDAILLES	PAGE 28

# **COORDONNÉES**

Nos bureaux sont situés au manège militaire de Saint-Hyacinthe Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4X5



Numéro de téléphone : (450) 774-6421 ensuite faites le 9 et le 2

Les messages seront écoutés les mercredis soir en début de soirée



Site Internet: <a href="www.escadron953.com">www.escadron953.com</a>
Adresse courriel: <a href="www.escadron953.com">953aviation@cadets.gc.ca</a>



Adresse postale Escadron 953 Saint-Hyacinthe,

2155 Boul. Laframboise

Saint-Hyacinthe, QC J2S 4X5



Notre groupe Facebook (FB) est un moyen très efficace pour communiquer entre membres. Nous préconisons l'utilisation de cet outil de communication, car il est simple, gratuit et très accessible.

Le groupe FB de l'unité est un groupe privé. Seulement les personnes liées à l'unité (cadets, parents et intervenants) peuvent y adhérer. Le contrôle des membres est effectué par les officiers et pour devenir membre, les demandeurs doivent répondre à des questions d'authentification précises.

Ce moyen assure que les communications demeurent dans le cercle de l'unité.

Évidemment, rien n'est d'ordre privé sur FB, c'est donc pour cette raison que toutes les règles de fonctionnement de l'unité (voir plus loin dans ce document) y sont appliquées pour nos cadets.

De plus, la prudence sur les réseaux sociaux est de mise et nous demandons à nos membres d'utiliser des pratiques exemplaires sur Internet. Voici quelques pratiques exemplaires qui se sont avérées efficaces et faciles à respecter :

-Limitez la quantité de renseignements personnels que vous affichez sur vos profils de médias sociaux. Présumez que tout ce que vous publiez sur Internet peut être consulté par quelqu'un ;

-Assurez-vous de configurer adéquatement les paramètres de sécurité de vos comptes de médias sociaux afin de restreindre le nombre de personnes qui peuvent accéder à votre information ; et

-Nous vous recommandons de discuter de ces pratiques exemplaires liées aux médias sociaux avec les membres de votre famille et vos amis afin d'éviter qu'ils diffusent de l'information, des photos ou des commentaires non désirés.

Pour toutes questions ou pour plus d'information, venez rencontrer le commandant.

Adresse de notre groupe : https://www.facebook.com/groups/esc953

# Bienvenue à l'Escadron 953 Saint-Hyacinthe!

Ce guide s'adresse aux cadets/cadettes et à leurs parents. En plus des explications sures l'Escadron 953, vous y trouverez des renseignements utiles et certains règlements en vigueur.

Certaines des informations que vous retrouverez dans ces pages sont sujettes à changements. Il appartient au cadet de s'assurer que son « *Guide du cadet* » renferme les bonnes informations. Les modifications à apporter au présent guide seront disponibles dans la section « Document » sur le site Internet de l'Escadron à l'adresse suivante : www.escadron953.com

Certaines informations ne seront pas présentées dans ce document mais vous serez plutôt référé au site web de l'Escadron..

Note : Le masculin est utilisé dans le présent document afin d'en alléger le texte.

#### COÛTS

La participation des cadets à la majorité des activités est gratuite. Les seuls coûts qui vous serons demandés concernent l'uniforme, soit le coût de la plaquette d'identification avec le nom de famille du cadet si celui-ci veut en avoir plus d'un, le premier étant fourni par l'Escadron (environs 3,00\$ chaque), et le matériel pour cirer les bottes. De plus, une contribution peut être demandée pour certaines activités non obligatoires auxquelles les cadets sont libres de participer seulement s'ils le souhaitent. Certains cadets ont la possibilité de participer à des camps d'été qui durent généralement entre 2 et 6 semaines. Ces camps sont également gratuits. Des détails sont disponibles auprès du personnel-officier.

#### STATUT D'UN CADET

Un cadet n'est pas un militaire mais un civil. Lorsqu'un jeune s'inscrit dans les cadets, il reste toujours un civil malgré le fait qu'on lui fournisse un uniforme et que l'instruction en général suive un modèle militaire.

Le jeune n'a aucune obligation envers l'armée et peut quitter les cadets en tout temps. Il est absolument impossible qu'un cadet soit mobilisé pour une quelconque guerre ou pour toute autre tâche avec l'armée.

Un cadet est toujours considéré comme un mineur (même pour ceux étant dans leur dernière année lorsqu'ils ont 18 ans) et l'autorisation de ses parents/tuteurs est requise pour qu'il puisse tout d'abord s'inscrire mais également participer à certaines activités comme par exemple les camps d'été.

# PERSONNEL DE L'ESCADRON

Le personnel de l'Escadron est divisé en deux groupes :

- le personnel-officier et instructeurs civil
- le comité civil

Le personnel officier s'occupe directement des jeunes. Ce sont des militaires. À ceux-ci se greffent quelques civils que l'on nomme "instructeurs civils" mais qui font le même travail que les officiers. Pour la majorité, ce sont d'anciens cadets qui ont décidé de donner du temps à l'Escadron. Une grande partie du travail se fait bénévolement.

Les officiers sont des membres à part entière des Forces Armées canadiennes mais contrairement aux autres métiers dans l'armée, leur travail à l'Escadron est spécifiquement de gérer les activités et le programme d'instruction, de superviser et de former les jeunes en fonction de leur niveau d'instruction..

Ils fonctionnent selon une voie hiérarchique militaire : tous les officiers relèvent du Commandant de l'Escadron qui lui-même relève du Commandant de l'Unité Régionale de Soutien aux Cadets de la région de l'Est (l'URSC(E)) lequel relève du Directorat des cadets à Ottawa. C'est donc dire que le programme des cadets est national.

Le comité civil est composé de civils, pour la plupart parents de cadets. En gros, le comité civil a pour but de gérer les finances de l'unité, trouver des locaux pour les activités et s'occuper du recrutement des jeunes. Cette section est entièrement bénévole.

Les civils travaillent sous la responsabilité de la Ligue des Cadets de l'Air qui est une organisation civile nationale travaillant en collaboration avec l'armée afin de rendre le programme des cadets de l'air intéressant pour les jeunes d'aujourd'hui.

Bref, le travail fourni par les gens qui s'occupent des cadets est principalement bénévole. Ces gens ont leur propre carrière car ils ne gagnent pas leur vie avec l'Escadron.

C'est ce qui explique le fait que, si vous appelez à l'Escadron autrement que le mercredi soir, vous parlerez à une boîte vocale. De même, durant les activités, il n'y aura pas nécessairement quelqu'un pour répondre au téléphone, l'officier responsable étant peut-être avec les cadets pour les superviser. Il est donc important de vous assurer d'avoir toutes les informations pertinentes avant l'activité comme par exemple à quelle heure elle se termine.

# **Communication**

Pour signaler une absence ou parler avec un membre du personnel :

#### (450) 774-6421 ensuite faite le 9 et le 2

Nous sommes sur place les mercredis entre 18h30 et 21h30 du mois de septembre au mois de mai. Laissez un message sur la boite vocale et nous vous contacterons dans les meilleurs délais.

# Numéros de téléphone des officiers :

Certains officiers donnent leur numéro de téléphone à des cadets en cas de questions ou autre. Ce sont leurs numéros personnels. **SVP** ne pas diffuser à tous, afin de respecter la vie privée de notre personnel.

# **Communication des messages :**

Cadets du niveau un (cadets première année et/ou nouveaux cadets): Tous les cadets recevront un appel d'un cadet-cadre (chef d'équipe) normalement le lundi soir ou le mardi au plus tard, pour transmettre les messages de la semaine. C'est un bon moment pour poser vos questions à votre cadet-cadre, car souvent lors des soirées d'instruction le temps manque.

**Autres cadets de l'unité**: Vous avez la responsabilité de vous informer en utilisant le site Internet de l'unité (<u>www.escadron953.com</u>), sur la page <u>Messages</u> ou par le biais du groupe <u>Facebook</u>

Vous avez également la possibilité de contacter votre cadet-cadre. Prenez en note son numéro de téléphone, dès le début de l'année d'instruction, afin de le contacter quand vous aurez des questions.

# ORGANIGRAMME DE L'ESCADRON 953

# **HORAIRE TYPIQUE D'UN MERCREDI SOIR**

18 h00	Arrivée des cadets-cadres et officiers – réunion de coord. et inspection	
18 h 30	Arrivée des cadets	
18 h 40	Rassemblement (parade) de début de soirée et inspection des cadets	
18 h 55	Déplacements (le cas échéant)	
19 h 00 - 19 h 30	Première période d'instruction	
19 h 30 - 19 h 35	Pause	
19 h 35 - 20 h 05	Deuxième période d'instruction	
20 h 05 - 20 h 20	Pause commune	
20 h 20 - 20 h 50		Période d'activités
21 h 00 - 21 h 15 21 h 15 - 21 h 20		Parade de fin de soirée ; Mots du Cadet Cmdt Tâches de fin de soirée
		*Le rassemblement de fin de soirée est géré par l'officier d'instruction. Le contenu du rassemblement est décidé en fonction des besoins et des priorités au début de la soirée d'instruc- tion.
21 h 30	Départ des cadets	
21 h 30	Réunion des cadets-cadres	
21 h 45	Départ des cadets-cadres	
21 h 30 – 22 h 00	Réunion des membres du personnel	

L'horaire peut parfois changer pour des circonstances exceptionnelles.

Lors de certaines soirées spéciales, un horaire particulier pourrait être utilisé, mais les heures d'arrivée et de départ devraient être les mêmes, sauf en cas d'indications contraires.

### 1. MUSIQUE

# HORAIRE DES ACTIVITÉS

#### **FACULTATIVES**

LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS OPTIONNELLES SE FERONT EN OCTOBRE.

#### (CORPS DE CADETS DES deux ÉLÉMENTS de St-Hyacinthe)

Où : Manège militaire de St Hyacinthe Quand : **Les jeudis soir de 18h30 à 21h** Quoi : Corps de musique des 2 éléments.

### 2. **ÉOUIPE DE TIR\***

Où : Manège militaire de St Hyacinthe Quand : Les jeudis soir de 18h30 à 21h Quoi : Sélection de l'équipe de tir à la carabine à air comprimé

\*Pour être admissibles, les participants devront suivre la formation de sécurité au tir qui aura lieu au Manège militaire de St Hyacinthe

#### 3. SPORTS

Où : Manège militaire de St Hyacinthe Quand : Les samedis de 13h30 à 15h00 du mois d'octobre au mois de mai Quoi : Entraînement sportif en vue de notre participation aux Jeux des cadets de la Montérégie qui ont lieu au mois de janvier de chaque année et à différents tournois sportifs au cours de l'année.

# 4. <u>ÉQ UIP E D'EX ER C IC E</u> <u>MILITAIRE DE PRÉCISION</u>

Où : : Manège militaire de St Hyacinthe Quand : **Les samedis de 15h30 à 16h30** du mois d'octobre au mois de mai Quoi : Peloton de drill de précision en vue de participer à des compétitions et de faire une démonstration à la parade de fin d'année.

# 5. PROGRAMME DU DUC D 'ED IM B OUR G

Cette année, nous offrirons la chance aux cadets de notre unité de s'inscrire au programme du Duc d'Édimbourg. Ce programme international de développement de la jeunesse est offert aux jeunes âgés de

14 à 24 ans. Il consiste essentiellement à se fixer des objectifs et à les atteindre. Il vise à se remettre en forme, à participer à de nouvelles activités et à approfondir ses centres d'intérêt actuels, mais également à aider sa collectivité en s'amusant, en se faisant des amis et en repoussant ses limites. Une rencontre d'information sera offerte lors d'une période d'instruction au début de l'année. Il est possible qu'un frais d'inscription puisse être demandé pour participer à cette activité. Tous les détails seront disponibles lors de la séance d'information. Pour plus d'informations sur le programme, visitez le site Internet à l'adresse suivante : http://www.dukeofed.org/qc-fr

### 6. PILOTAGE

Pour le cours de pilotage le cadet doit avoir minimum 15 ans et s'adresser à l'officier d'instruction pour son éligibilité. La formation se donne au manège militaire le jeudi soir de 18 :30 à 21 :00.

# LA PARTICIPATION À NOTRE PROGRAMME

À Saint-Hyacinthe, nous travaillons avec les jeunes cadets depuis plus de 25 ans et nous comprenons les contraintes que les familles d'aujourd'hui doivent surmonter pour permettre une pleine participation de leurs enfants au programme des cadets de l'Aviation. C'est donc pour cette raison que l'équipe du personnel a choisi de différencier les activités que nous offrons à vos enfants, car certaines sont plus importantes que d'autres. Voici un aperçu des types d'activités offertes par notre Escadron.

**1.L'instruction obligatoire** est un éventail d'activités dont les Escadrons de cadets **doivent** tenir et que les cadets **doivent** accomplir afin de compléter le programme de leur niveau. Voici des exemples d'activités de l'instruction obligatoire :

Les soirées d'instruction sont les mercredis soir à l'Escadron (du mois de septembre au mois de juin);

Les deux exercices de survie en forêt de l'année (deux fins de semaine dans la forêt pour mettre en pratique les notions apprises lors des soirées d'instruction des mercredis soir); et

La participation aux journées d'instruction intensives (une ou deux par année). Ces journées permettent de présenter certains cours importants et qui nécessitent de la pratique immédiatement après avoir reçu la théorie afin de bien intégrer leur apprentissage.

2. L'instruction complémentaire est un éventail d'activités que les Escadron de cadets doivent tenir et que les cadets doivent accomplir afin de compléter le programme de leur niveau. Ces activités viennent compléter les activités obligatoires et font partie intégrante du programme de leur niveau. Le commandant de l'Escadron a la possibilité de choisir les activités parmi un éventail de choix, ce qui permet d'ajuster le programme de leur niveau selon les intérêts et les ressources de l'Escadron. Voici des exemples d'activités de l'instruction complémentaire :

La participation aux activités de financement (habituellement, nous effectuons seulement une petite activité de financement au mois de décembre (vente de l'auto cadets) et une activité majeure au mois d'avril. Ces deux campagnes de financement nous permettent de financer nos sorties en forêt et de payer pour les activitésoptionnelles ;

Un vol planeur pour les cadets la priorité est donné aux cadets de premièreannée ;

La participation à la cérémonie annuelle du jour du Souvenir le dimanche précédent le 11 novembre ; et

Des activités de bénévolat au sein de notre communauté, par exemple le grand nettoyage de la Ville de Saint Hyacinthe dans le cadre d'une activité provincial du programme des cadets à la mi- septembre de chaque année.

3.**L'instruction optionnelle** est un éventail d'activités que les Escadrons de cadet **peuvent** tenir et que les cadets **peuvent** accomplir afin de développer des connaissances et compétences avancées (devenir un spécialiste) dans un domaine d'intérêt marqué pour le cadet. Ces activités viennent enrichir les activités

obligatoires et complémentaires et ne **font pas** partie intégrante du programme de leur niveau. Le Commandant de l'Escadron a la possibilité de choisir les activités optionnelles parmi un éventail de choix, ce qui permet d'ajuster le programme des activités de l'unité selon les intérêts des cadets et les ressources de l'Escadron de cadets. Voici quelques exemples d'activités de l'instruction optionnelle :

La musique militaire des deux Corps de cadets de Saint-Hyacinthe ; L'équipe de tir de précision de notre unité ; L'équipe d'exercice militaire (marche militaire) de notre unité ; et Les équipes de sports de notre unité.

Pilotage

- •Soirées d'instruction des mercredi soirs
- •Exercices aventurier (2 fins de semaines par années).
- •Journée de formation intensive (tir et formation prévention du harcèlement (RSPJ))

- •Journée des cadets dans la communauté de St-Hyacinthe
- •Parade du jour du Souvenir
- •Campagne du Coquelicot
- •Guignolée
- •Grand nettoyage de la
- •Vente de l'auto cadets
- •Activités de fin de semaine
- •Musique Pilotage
- •Équipe de tir de précision
- •Équipes de sport (Jeux des Cadets)
- •Équipe d'exericice militaire (Marche militaire)
- •Programme du Duc D'Édimbourg

# 4. **L'Équité**

Afin de favoriser l'équité lors de la prise des décisions relative à l'évaluation du rendement, aux affectations à certaines fonctions supérieures, à l'attribution des camps d'été et pour la sélection des récompenses (trophées, médailles, etc.)

# PROGRAMME « RELATIONS SOCIALES POSITIVES POUR LA JEUNESSE »

L'objectif du programme sur les Relations sociales positives pour la jeunesse (RSPJ), est de préparer les jeunes à gérer les conflits qu'ils pourraient vivre à l'unité et à l'externe au quotidien. Se faisant, ils seront en mesure de :

Se sentir à l'aise dans la collectivité des cadets ;

Avoir de saines relations avec les autres ;

Faire preuve d'un bon jugement;

Assumer la responsabilité personnelle de leurs actes et de leurs choix ;

Savoir mieux gérer les conflits interpersonnels ; et

Être en mesure d'utiliser les ressources offertes efficacement, si nécessaire.

Ce programme comporte deux modules de formation qui sont reliées à l'âge, au niveau de responsabilité

(fonction) qu'occupe le cadet à l'unité;

1. Module 1 : Établir des relations sociales positives. Ce module est conçu et élaboré à l'intention des nouveaux cadets qui se joignent à l'unité. Il est composé des sous-modules suivants :

Ce qui est attendu de vous en tant que cadet;

Répercussions des comportements qui dépassent les attentes ou n'y satisfont pas ;

Qu'est-ce que le harcèlement, les actes criminels, l'abus et où trouver de l'aide ; et

Qu'est-ce qu'un conflit et comment y remédier.

2. Module 2 : Favoriser des relations sociales positives. Ce module est conçu pour les cadets-cadres qui ont des responsabilités de supervision à l'unité. Il est composé des sous-modules suivants:

Votre responsabilité comme chef est de favoriser des relations sociales positives ;

Que sont la plainte et le consentement, et comment en réduire les risques ; et

Votre responsabilité comme chef est d'aider à gérer les conflits.

Pour encadrer notre programme et obtenir des relations sociales positives pour tous à l'unité, le commandant nomme un adulte membre du personnel (habituellement un officier) pour superviser le programme RSPJ. Cette importante fonction est connue sous le titre de « Conseiller en gestion des conflits de l'unité de cadets (CGCUC) ». Le CGCUC, est nommé dès le début de l'année et son nom est divulgué lors de la première rencontre officielle de l'année d'instruction obligatoire. Cette personne est spécialement formée et est en mesure d'intervenir dans tout type de conflits et de situations délicates. N'hésitez pas à le contacter au besoin.

Par ailleurs, certaines ressources sont disponibles pour aider nos cadets à résoudre les conflits. Outre la tentative de résoudre le conflit soi-même, le cadet peut avoir recours aux ressources suivantes :

Un cadet sénior ou un cadet-cadre;

Un adulte de confiance (membre du personnel, parent, tuteur légal, un instructeur, etc.);

Le conseiller en gestion des conflits de l'unité de cadets (CGCUC);

Le commandant du corps de cadets ;

Le service Jeunesse, J'écoute (1-800-668-6868);

D'autres services sont disponibles et vous seront divulgués lors de la formation.

# PROCESSUS D'INSCRIPTION EN FONCTION DE L'ÂGE

Pour qu'un nouveau cadet puisse s'inscrire à un niveau autre que le niveau un, certaines conditions s'appliquent. Il est certain que s'inscrire dans un programme de niveau plus élevé dès l'inscription demandera des efforts et de la détermination, car les autres cadets ont à la fois plus de connaissances et d'expériences acquises. Les cadets inscrits dans programme accéléré bénéficient d'un programme spécialement conçu pour leur montrer les bases de leur niveau afin de leur assurer les mêmes acquis que les cadets de ce niveau. Par contre, l'effort d'intégration, la persévérance et la volonté de travailler doivent être au rendez-vous. Voir l'officier d'administration de l'unité pour plus d'informations.

# CAMPS D'ÉTÉ DES CADETS DE L'AVIATION

### (RÉF. OAIC 40-01, ANN. C, APP. 1)

Période de

développement (PD) de PD 1
la jeunesse PD 2 PD 3

 $\hat{A}$ ge habituel des cadets 12/13 ans 13/14 ans 14/15 ans 15/16 ans

16/17 ans 17 ans et +

### **Ordres et directives**

# **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

#### **Réf.: OAIC 15-22 Conduite et discipline – cadets**

Lors de votre inscription à l'Escadron, vous, vos parents et le commandant avez signé le formulaire qui explique les règles de conduite des cadets à l'unité. Dans ce document vous vous engagez à respecter les ordres, les directives et les règlements qui régissent notre organisation. C'est donc dans cet esprit que certaines des règles incluses dans le formulaire vous sont expliquées ici plus en détail.

#### **Relations interpersonnelles**

Il est interdit d'exercer toute forme de manifestation amoureuse lors des activités de l'unité.

#### Salut et honneur

On doit s'adresser à un supérieur dans les termes qui leur sont propres tel que vous l'apprendrez dans vos cours de formation élémentaires. Voici un aperçu de ces règles :

Tous les officiers, a l'exception des élèves-officiers, seront salués lorsque vous êtes en uniforme ;

Tous les cadets et les cadets-cadres seront appelés par leur grade respectif en tout temps ;et Lorsqu'un officier, un instructeur civil ou un cadet-cadre supérieur entre dans un local ou en sort, l'ordre : « groupe » ou « classe » devra être donnés, et à ce moment, tous les cadets adoptent la position « garde-à-vous » et attendent dans cette position que le supérieur donne l'ordre « repos ».

#### Posture et tenue

Nos activités se déroulent la plupart du temps dans des installations militaires. Nous sommes très chanceux de pouvoir profiter de toutes ces installations gratuitement. Beaucoup de corps de cadets n'ont pas cette chance. C'est pour cette raison que nous avons le devoir de respecter certaines traditions militaires, entre autres au sujet de la posture, de la tenue et du comportement. Voici quelques règles, qui peuvent paraître sévères, mais qui sont exigées dans les installations militaires et auxquelles nous devons nous conformer :

Ne pas avoir ses mains dans les poches ;

Ne pas marcher avec le bras dessus, bras dessous avec une autre personne;

Ne pas mâcher de la gomme ; et

Toujours marcher et se déplacer militairement lorsque vous êtes sur une installation militaire.

### Alcool et drogues

L'alcool et toutes formes de drogues (à l'exception des médicaments sous ordonnance médicale) sont prohibés lors des activités du corps de cadets. Le non-respect de cette règle pourrait même entrainer l'expulsion du Mouvement des cadets du Canada.

# Usage du tabac

Le corps de cadets est un organisme sans fumée. L'usage du tabac y est donc interdit en tout temps, même si

vos parents acceptent que vous soyez un fumeur.

### Propriété publique et non publique

Il est strictement défendu à toute personne d'endommager, de modifier ou de détruire tout article qui est considéré comme étant une propriété d'autrui, de l'Escadron, d'une entreprise ou d'une personne qui accueille l'Escadron sur sa propriété.

#### Attitude en classe

Notre programme d'instruction comprend des cours en classe et aussi des cours pratiques. Lors de ces périodes d'instruction, le comportement et l'attitude de chaque cadet doit être propice à l'apprentissage personnel et à celui du groupe.

### Présence, ponctualité et départ hâtif

Chaque membre de l'Escadron doit être présent et ponctuel lors des activités d'instruction obligatoire. Toute absence doit être justifiée. Pour les activités optionnelles, les mêmes règles sont de rigueur lorsque vous y êtes inscrit. De plus, aucun cadet(te) ne peut quitter les lieux sans l'autorisation d'un officier ou d'un membre du personnel qui s'assurera que les règles relatives au départ hâtif sont respectées, et ce même si les parents ont par ailleurs autorisé le départ hâtif.

### Respect du personnel

Il est impératif de respecter tous les membres de l'unité. Le respect se traduit au quotidien par l'utilisation d'un langage poli et mesuré, par des comportements convenables envers les autres et par une tenue appropriée. Voici quelques éléments qui ne sont pas tolérés dans le cadre de nos activités :

Moqueries;

Risées;

Paroles blessantes, mots vulgaires et les jurons ;

Isolement ciblé d'une personne afin de l'exclure du groupe ; et

Ne pas écouter un ordre ou faire semblant de ne pas entendre, etc.

# Appareils électroniques

Dans le but de créer une atmosphère d'apprentissage propice et adéquate pour tous, l'utilisation des téléphones cellulaires pour appeler ou pour texter n'est pas autorisée lors des soirées d'instruction et lors de certaines activités (sauf à l'occasion des pauses). Il est important de comprendre que l'Escadron n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de vol ou de bris de tout appareil électronique.

# L'OAIC 15-22 Conduite et discipline – cadets

Le document explique les règles relatives à la conduite et à la discipline des cadets se trouvent sur notre site Internet <a href="www.escadron953.com">www.escadron953.com</a> pour en faciliter la consultation. Vous le retrouverez sous l'onglet Boite à outils-bibliothèque-documents généraux.

#### Vêtements civils

Les vêtements civils peuvent être portés par les cadets conformément aux directives du commandant. Les cadets qui portent des vêtements civils en service ou en public doivent avoir une apparence propre et soignée. Les règlements au sujet de l'apparence personnelle s'appliquent aux cadets en tenue civiles en ce qui

concerne la conduite, cheveux, bijoux, tatouage et perçage corporel. Le commandant insiste auprès des cadets pour qu'ils se vêtissent de manière à projeter une image positive et générer une bonne image de l'Escadron et des cadets royaux de l'Aviation canadienne (CRAC).

# PRÉREQUIS POUR LES PROMOTIONS

(RÉF. OAIC 13-02)

Grades

Membres d'équipes





Caporal

**Grades Chefs d'équipes** 





Sergent

### **Prérequis**

Participer au programme d'instruction de niveau un pendant au moins cinq (5) mois ; et

Avoir la recommandation de l'officier de son niveau.

Détenir le grade de Cadet 1<sup>e</sup> Classe ;

Avoir réussi le programme d'instruction de niveau un ;

Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets ; et

Avoir la recommandation de l'officier de son niveau.

### Prérequis

Compter au moins six (6) mois de service au grade de caporal;

Avoir réussi le programme d'instruction de niveau deux ;

Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets ; et

Avoir la recommandation de l'officier de son niveau.

Compter au moins six (6) mois de service au grade de Caporal de Section;

Avoir réussi le programme d'instruction du niveau trois ; Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets ; et

Obtenir au moins la mention « Atteint sans difficulté » dans l'objectif de rendement 303 (leadership) du programme du niveau 3;

# PRÉREQUIS POUR LES PROMOTIONS - SUITE

#### Grade

Responsables d'activités



Sergent de section



Adjudant 2<sup>e</sup> Classe

### Prérequis\*

\*D'autres facteurs particuliers peuvent être pris en considération lors de l'attribution des promotions des sousofficiers responsables d'activités

Compter au moins six (6) mois de service au grade de sergent ;

Avoir réussi le programme d'instruction du niveau 4 ;

Obtenir au moins la mention « Atteint sans difficulté » dans l'objectif

de rendement 403 (leadership) du programme de niveau 4

Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets ; et

Avoir la recommandation de l'officier de son niveau.

Compter au moins six (6) mois de service au grade de Sgt Section ;

Obtenir au moins la mention « Atteint sans difficulté » dans l'objectif

de rendement 503 (leadership) du programme de niveau cinq

Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets ;

Avoir la recommandation de l'officier de son niveau ; et

Voir sa candidature retenue, à la suite du dépôt de son dossier de candidature, par le Conseil de mérite de l'unité.

#### Adjudant 1<sup>e</sup> Classe

Compter au moins six (6) mois de service au grade d'adjudant 2<sup>e</sup> Classe ;

Avoir participé à l'évaluation de la condition physique des cadets ;

Avoir la recommandation de l'officier d'instruction de l'unité; et

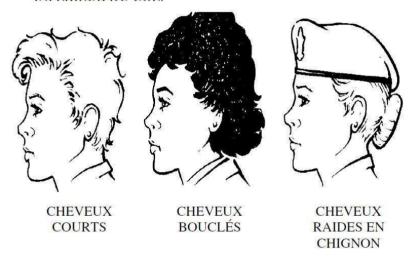
Voir sa candidature retenue, à la suite du dépôt de son dossier de candidature, par le Conseil de mérite de l'unité

# PRÉPARATION ET PORT DE L'UNIFORME

### L'uniforme doit être porté avec fierté

Lorsque vous aurez remis tous les documents nécessaires à votre inscription, vous recevrez votre uniforme. Le premier est l'uniforme de parade des cadets de l'Aviation. L'entretien et la responsabilité de tous les articles vestimentaires incombent au cadet et à ses parents/tuteur. La tenue et l'apparence des cadets de l'Armée doivent toujours, quand ces derniers sont en uniforme, faire honneur à leur corps de cadets et aux Cadets Royaux de l'Armée canadienne. Le port de l'uniforme est permis seulement quand les cadets prennent part à des activités et à des rassemblements autorisés. Quand les cadets portent l'uniforme en public, ils doivent veiller à ce que leur uniforme soit bien entretenu et porté comme il convient. Il est interdit de porter des morceaux d'uniforme et des vêtements civils en même temps (100% civil ou 100% uniforme). Il est également interdit de mettre ses mains dans ses poches de pantalons, de mâcher de la gomme en uniforme ou de porter des morceaux d'uniforme qui ne sont pas bien attachés, comme par exemple porter le manteau d'hiver ouvert sans fermer la fermeture éclair.

LES CHEVEUX DOIVENT TOUJOURS ÊTRE BIEN COIFFÉS ET NE DOIVENT PAS DÉPASSER LE BORD INFÉRIEUR DU COL.



## Quand porter l'uniforme

Les cadets doivent porter l'uniforme :

Lors des soirées d'instruction, pour s'y rendent où en revenir ;

Lorsqu'ils se rendent ou reviennent d'un Centre d'Entraînement des Cadets de l'Aviation ;

Lorsqu'ils assistent à des cérémonies ou à des fonctions pour lesquelles le port de l'uniforme est approprié et autorisé par le commandant de l'Escadron.

#### Barbe

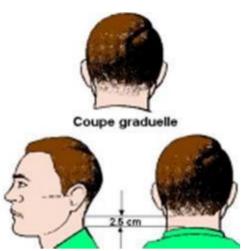
Le port de la barbe n'est pas permis

(exception faite des coutumes religieuses).

C'est donc dire que les cadets doivent être bien rasés lors de toutes les activités de l'Escadron. Cette règle prévaut même lorsque les activités se déroulent en tenue civile.

#### Cheveux

Les cheveux doivent, compte tenu des traditions religieuses et culturelles, être propres et bien coiffés ;

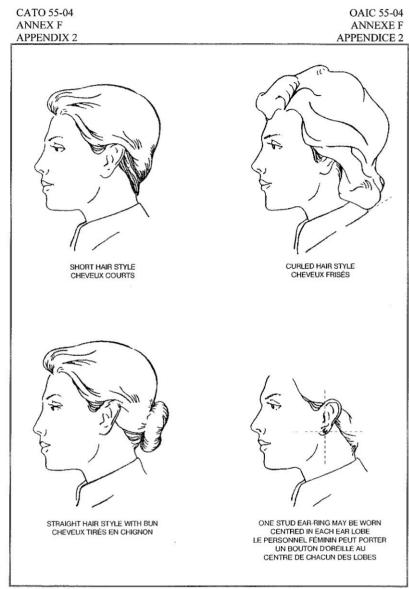


La chevelure ne doit pas dépasser le rebord inférieur du col de la veste et ne doit pas interférer avec le port des coiffures militaires autorisées;

Le port d'articles décoratifs dans les cheveux est interdit;

Les pinces, les épingles à cheveux et tous les autres accessoir ne doivent pas être visibles.

### Cheveux et boucles d'oreille cadettes



Hair - Female cadets Cheveux - Cadettes

Ch 4/08 F2-2/3 Mod 4/08

CATO 55-04 ANNEX F APPENDIX 2 OAIC 55-04 ANNEXE F APPENDICE 2





Hair - Female cadets (Braids) Cheveux - Cadettes (Tresses)

Ch 4/08

F2-3/3

### Maquillage

Les cadettes seulement peuvent se maquiller;

Le maquillage doit être discret;

Un maquillage sobre est permis, mais les faux cils, un « *eye-liner* » trop accentué ou une ombre à paupières ou un vernis à ongles de couleur vive ne le sont pas ;

Évitez les parfums forts, car beaucoup de personnes y sont allergiques.

### Bijoux

Les cadets peuvent seulement porter une montre-bracelet, des bracelets d'identité ou de secours médical ;

Si vous décidez de porter des accessoires religieux ou culturels, vous devriez le faire de sorte que votre uniforme le protège et qu'ils ne soient pas visibles ;

Les **cadettes** peuvent porter des petites boucles d'oreilles ou des tiges en or pour les oreilles percées ;

Seulement une paire de boucles d'oreille/tiges par oreille peut être portée.

#### La Tenue vestimentaire

L'uniforme favorise le l'esprit d'équipe, car il évite la création de classes sociales en fonction des revenus des parents et aide les membres de l'équipe à se concentrer sur des buts communs. Les règles suivantes doivent être observées en ce qui a trait au port de l'uniforme des cadets de l'Aviation;

Les vêtements doivent toujours être portés propres ;

Ils ne doivent pas être déchirés;

Ils doivent être exempts de fils qui se défont ou de peluches ;et

Il ne doit pas manquer de bouton sur le vêtement.

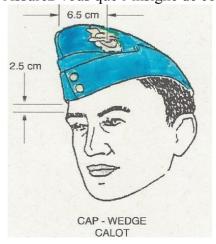
#### Le calot

Le calot est le couvre-chef réglementaire des cadets de l'Aviation. Il identifie votre unité d'affiliation et informe les personnes qui vous regardent que vous êtes un cadet de l'Aviation. Vous devez donc le porter avec fierté et en prendre grand soin. Voici quelques informations relatives au képi :

Le calot se porte droit sur la tête avec le rebord inférieur à 2.5 cm ou 1 pouce au-dessus des sourcils, l'insigne centré au-dessus de l'œil gauche ;

Pour vous assurer que le képi est à 2.5 cm au-dessus des sourcils, vous pouvez mesurer cet espace à l'aide de la largeur de deux doigts ;

Assurez-vous que l'insigne de coiffure est centré au-dessus de l'œil gauche.



Les cheveux ne devraient pas être laissés sur le front, ils seront placés sous le calot; Il faut l'enlever seulement quand vous mangez ou quand la tradition ou la coutume l'exige;

#### Bas de laine

Seulement les bas remis au cadet lors de son inscription doivent être portés avec les bottes de parade :

Si les bas de laine vous piquent, une autre paire de bas peut être portée sous les bas de laine, mais ils ne doivent pas paraître au-dessus du bas de laine ; et

Si vous avez une allergie sévèr e à la laine, informez votre officier de niveau dans les meilleurs délais

### Veste d'uniforme (la vareuse)

Les écussons qui sont cousus sur la veste doivent suivre les directives qui sont remises lors de la distribution des uniformes. Voici quelques informations qui vous aideront à bien porter votre vareuse :

Tous les boutons (incluant ceux des poches) de la veste demeurent attachés en tout temps, à l'exception du bouton du haut qui lui est toujours ouvert ;

La veste peut être enlevée à l'intérieur des édifices et des bureaux, lorsque cela estautorisé;

Assurez-vous que la ceinture est droite et n'est pas tordue ;

La boucle bleue de la ceinture de la tunique doit être centrée ;

Les poches de la tunique ne doivent pas être remplies de trésors cachés ;et

La vareuse doit être repassée sans pli sur les manches.

#### Chemise de cadet à manches courtes

Votre chemise est portée lors de parades la plupart du temps. Compte tenu de sa couleur elle doit être lavée à et repassée à chaque fois qu'elle est portée. Voici quelques informations qui vous aideront à bien porter votre chemise :

La chemise peut être portée avec la cravate ou avec le col ouvert ;

Les épaulettes de grade doivent toujours être portées avec votre chemise (les enlever pour le lavage);

Le seul pli sur la chemise devrait être au centre de chaque manche, en débutant au centre de l'épaulette ; et

Bien repasser le collet de la chemise peut aider à éviter qu'il devienne mou.

#### Ceinture

La ceinture du pantalon doit être portée lorsque des pantalons ont des ganses (garçon seulement, car les filles

n'ont pas de ganses sur leur pantalon).

# Épaulettes (Flaps)

Les pattes d'épaule amovibles doivent être portées avec la tenue réglementaire requérant le port de la chemise à manches courtes et sur le manteau trois saisons.

#### **Bottes**



Les bottes ont besoin d'un entretien particulier. Pour que vos bottes soient aussi belles que celle de votre adjudant-chef, vous devrez y mettre du temps et des efforts! Nous vous conseillons d'utiliser les produits d'entretien des chaussures de la marque Kiwi. Ils ont fait leurs preuves depuis fort longtemps. Par contre, rien ne vous oblige à utiliser ces produits. N'oubliez pas que d'autres produits peuvent ne pas donner le même résultat par contre. Voici quelques recommandations pour vos bottes:

Les bottes doivent être lacées d'un côté à l'autre, horizontalement (voir la figure à droite);

Les bottes sont polies au complet et lacées ; les extrémités des lacets sont rentrées dans le haut des bottes ; et

Vous devez porter les bas de laine fournis avec votre uniforme, car ils vous Protègeront de blessures aux pieds lorsque vous casserez vos bottes.

#### **Pantalon**



Le pantalon est repassé avec un pli bien net au

centre, devant et derrière;

Les plis doivent être saillants ;

Le pli avant du pantalon des garçons est centré le long de la jambe et va jusqu'à la taille pour rejoindre la première ganse

Le pli avant du pantalon des filles est centré le long de la jambe rejoignant la poche ; et Le pantalon devrait tomber sur le dessus de la botte et le bord est situé entre le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> œillet à partir du bas de la botte. Vous devez ajuster le rebord du pantalon en conséquence (ne pas couper l'excédent de tissu).

### Plaquettes d'identité (Name tag)



Les plaquettes patronymiques en plastique laminé bleu sur blanc sont utilisées pour y inscrire lisiblement le nom de famille seulement. Une ou deux fois ou cours de l'année, l'officier d'approvisionnement prendra les commandes pour faire fabriquer ces plaquettes. Lors de votre inscription, vous avez droit à une plaquette gratuite. Les autres seront commandées à vos frais. Faites attention pour ne pas perdre votre plaquette! Rappelez-vous ces quelques conseils quand il est temps de porter votre plaquette:

Les cadets portent la plaquette d'identité **centrée** immédiatement au-dessus de la **poche de poitrine droite** sur la veste (vareuse) ou sur la chemise lorsque la veste n'est pas portée ;

Pour bien centrer votre plaquette, vous devez compter le nombre de lettres de votre nom. Si vous avez un chiffre pair, vous devrez enligner le

Centre du bouton de votre poche avec l'espace entre les trois premières lettres et les trois dernières.

Voici un exemple :

o Le nom de la figure à droite est « LABINE ». Vous devez donc enligner de la façon suivante :

« LAB | INE »

Pour un nom avec un nombre de lettres impair, il suffit d'aligner la lettre du centre. Voici un exemple :

o «BOU CHER»

CATO 55-04 ANNEX F APPENDIX 3 OAIC 55-04 ANNEXE F APPENDICE 3



Knotting of tie Nœuds de cravate

Ch 4/08

F3-1/1

OAIC 55-04 CATO 55-04 ANNEXE F ANNEX F APPENDICE 8 APPENDIX 8 2 cm The First Aid Badge is worn centred, mid-way between the elbow and the upper shoulder seam L'insigne de secourisme se porte centré, à mi-chemin entre le coude et la couture supérieure de l'épaule See below Voir ci-dessous The rank badge is worn centred with the bottom of the badge 9 cm above the top of the cuff or if a third row of Summer Courses Qualification Badges is worn, 1 cm above the third row badge L'insigne de grade se porte centré avec le bas de l'insigne 9 cm au-dessus du parement de la manche ou si une troisième rangée d'insigne de qualification de cours d'été est portée, 1 cm au-dessus de l'insigne de la troisième rangée

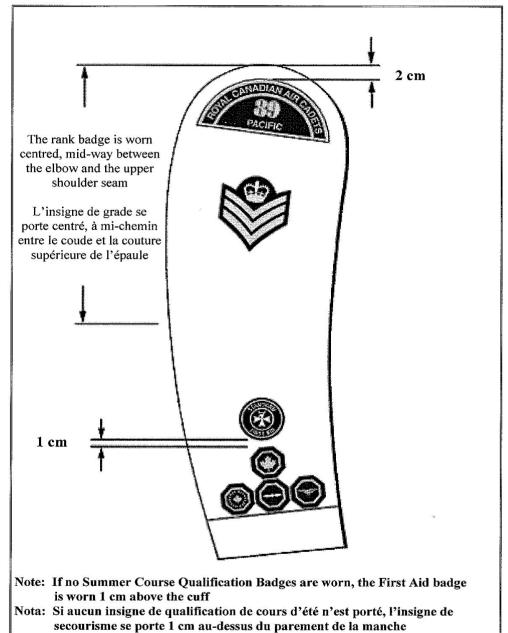
Right sleeve (Warrant Officers) Manche droite (Adjudants)

Ch 4/08

F8-2/2

# Manche droite sauf Adjudant

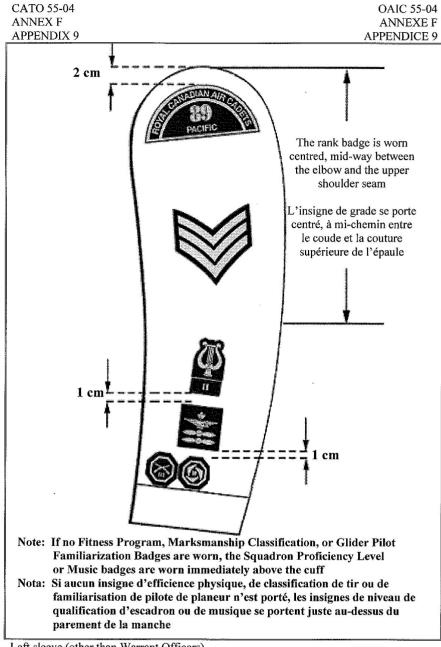
CATO 55-04 ANNEX F APPENDIX 8 OAIC 55-04 ANNEXE F APPENDICE 8



Right sleeve (other than Warrant Officers) Manche droite (autre que les Adjudants)

Ch 4/08

F8-1/2

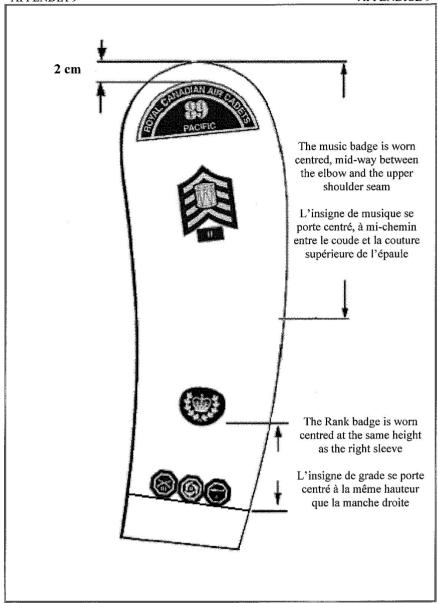


Left sleeve (other than Warrant Officers)
Manche gauche (autre que les Adjudants)

Ch 4/08

F9-1/2

CATO 55-04 ANNEX F APPENDIX 9 OAIC 55-04 ANNEXE F APPENDICE 9

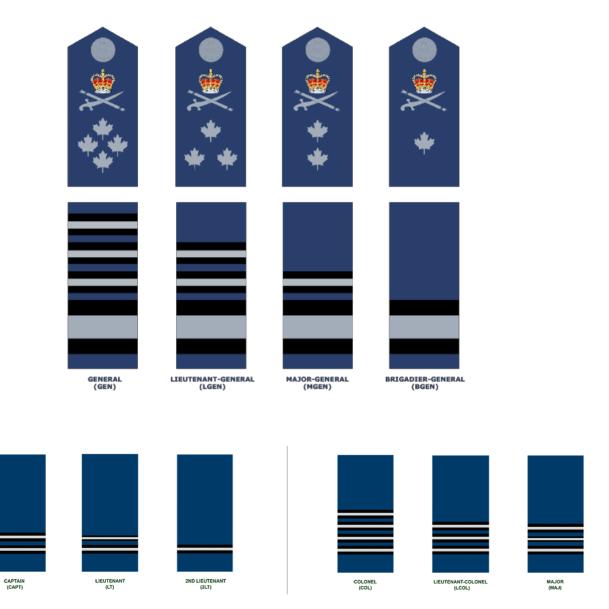


Left sleeve (Warrant Officers) Manche gauche (Adjudants)

Ch 4/08

F9-2/2

# **GRADES DES OFFICIERS DE L'AVIATION CANADIENNE**





# CRITÈRES DE NOS RÉCOMPENSES, TROPHÉES ET MÉDAILLES

Voici un court descriptif des récompenses qui peuvent être décernées à la fin de chaque année d'entraînement. Les récompenses sont remises lors de la revue annuelle, qui a lieu habituellement à la mi-mai.

Pour la sélection des trophées, prix, médailles et reconnaissances, un comité est formé pour élire les récipiendaires. Ce comité est nommé « Conseil de mérite » et est composé de cadets sous-officiers supérieurs

— Dans certains cas, d'officiers de l'unité et d'adultes du comité de soutien. Son mandat est de soumettre au commandant des recommandations au sujet des aspirants aux récompenses. Le Conseil de mérite est gage d'impartialité, de transparence et d'éthique pour les nominations faites àl'Escadron.

# **TROPHÉES**

#### Trophée de Niveau 1

Remis au cadet ou à la cadette qui a suivi le cours de Niveau 1 et qui s'est démarqué du groupe par ses résultats supérieurs dans les matières obligatoires et facultatives. Son rendement remarquable lors des activités de l'Escadron et sa motivation en fait une recrue par excellence.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir participé assidûment à l'instruction locale de l'Escadron au cours de l'année écoulée ;

Avoir participé aux exercices de fins de semaine, aux sorties et aux visites culturelles de l'Escadron;

S'être inscrit à l'unité entre le mois de septembre et le mois de décembre de l'année courante ; et

Avoir une tenue et une attitude positive remarquable tout au long de l'année.

#### Trophée de Niveau 2

Remis au cadet ou à la cadette qui a suivi le cours de Niveaux 2 et qui s'est démarqué du groupe par ses

résultats supérieurs dans les matières obligatoires et facultatives et par son rendement élevé.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir participé assidûment à l'instruction locale de l'Escadron au cours de l'annéeécoulée ;

Avoir participé aux exercices de fins de semaine, aux sorties et aux visites culturelles de l'Escadron;

Avoir une tenue et une attitude positive remarquable tout au long de l'année ;et Avoir fait preuve d'initiatives qui ont permis à son peloton de progresser.

#### Trophée de Niveau 3

Remis au cadet ou à la cadette qui a suivi le cours de Niveau 3 et qui s'est démarqué du groupe par ses résultats supérieurs dans les matières obligatoires et facultatives et par son rendement élevé.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir participé assidûment à l'instruction locale de l'Escadron au cours de l'annéeécoulée ;

Avoir participé aux exercices de fins de semaine, aux sorties et aux visites culturelles de l'Escadron;

Avoir une tenue et une attitude positive remarquable tout au long de l'année ;et

Avoir fait preuve d'initiatives qui ont permis à tous les membres de son peloton de progresser.

#### Trophée de tir junior et sénior (1976)

Remis au cadet ou à la cadette qui a obtenu les meilleures moyennes au tir de précision avec la carabine à air

comprimé Daisy 853C et qui s'est le plus impliqué dans l'entraînement au tir à l'unité.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir participé aux séances d'entraînement au tir ;

Avoir participé à la journée intensive de tir à l'Escadron

Avoir fait preuve d'initiatives qui ont permis à toute l'équipe de tir de progresser ;

Avoir fait preuve d'initiatives pour coordonner les entraînements et activités de l'équipe de tir ;et

Avoir fait la promotion de l'équipe de tir pour recruter de nouveaux cadets au sein de l'équipe de tir.

#### Trophée pour la musique

Remis au musicien ou à la musicienne qui par ses efforts constants a atteint un haut standard. Son assiduité aux répétitions et sa collaboration avec tous ont permis au groupe de nous présenter un répertoire de musique intéressant.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir participé assidûment à l'instruction musicale de l'équipe musicale au cours de l'année écoulée ;

Avoir collaboré à l'atteinte des objectifs avec tous les membres du groupe ;

Avoir participé à la clinique musicale;

Avoir participé au Festival de musique des Cadets de la région de l'Est : et

Avoir participé aux activités de la Musique Élite de la région de Montréal (facultatif).

#### Trophée des sports

Remis à un cadet ET à une cadette pour leur participation assidue aux activités sportives et pour leur esprit sportif remarquable.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir participé assidûment aux activités sportives tout au long de l'année écoulée ;

Avoir participé aux équipes et aux activités sportives de l'Escadron;

Avoir démontré le meilleur esprit sportif (lors des activités et compétitions) ;et

Avoir participé à l'examen NECPC (Norme d'examen de la condition physique des Cadets).

#### Trophée de l'exercice militaire

Remis au cadet ou à la cadette qui s'est démarqué par son exécution remarquable des mouvements d'exercice militaire et par l'intérêt démontré pour cet aspect du programme d'instruction des cadets de l'Aviation.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir démontré une exécution remarquable des mouvements d'exercice militaire ;

Avoir démontré son intérêt pour l'exercice militaire en participant à l'amélioration de la performance

du toute l'Escadron en matière d'exercice militaire; et

Avoir démontré une tenue exemplaire lors des inspections.

#### Trophée du meilleur instructeur

Remis à un cadet ou à une cadette senior qui, par sa maîtrise des techniques d'instruction, ses leçons d'une qualité supérieure et son enthousiasme, s'est démarqué des autres et a renforcé la qualité de l'instruction dispensée à l'Escadron.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir préparé ses plans de leçons dans les délais convenus ;

Avoir prodigué des périodes d'instruction de qualité;

Avoir fait preuve de créativité et d'initiative dans l'élaboration de ses leçons ;

Avoir favorisé la participation active des tous les cadets lors des périodes d'instruction ;et Avoir gardé le contrôle des cadets en tout temps lors de ses périodes d'instruction.

#### Trophée de l'amélioration générale

Remis au cadet ou à la cadette qui par sa volonté a réussi à améliorer de façon remarquable sa discipline personnelle et militaire.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir adopté une attitude positive;

Avoir amélioré la tenue de son uniforme de façon marquée et ;

Avoir participé assidûment à l'instruction locale de l'Escadron au cours de l'année écoulée.

#### Trophée du dévouement

Remis au cadet ou à la cadette sous-officier junior qui a manifesté un haut degré d'intérêt et de dévouement à l'égard de ses subalternes. Ses nombreuses initiatives et la qualité de ses travaux lui a permis d'être un exemple pour ses pairs et ses subordonnés.

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir démontré un dévouement manifeste à l'égard de ses subalternes ;

Avoir fait preuve d'initiatives pour aider ses subalternes à progresser ; et

Avoir participé assidûment à l'instruction locale de l'unité au cours de l'année écoulée.

#### Trophée excellence

Remis au cadet ou à la cadette sous-officier senior qui par son expertise du Programme des Cadets a mérité la confiance de ses subalternes. Il a su, par ses qualités professionnelles et personnelles, être un élément important dans la motivation d'un groupe de sous-officier et être un conseiller dévoué

Pour obtenir cette récompense, le cadet ou la cadette doit :

Avoir démontré un dévouement à l'égard de ses subalternes ;

Avoir démontré un sens de l'initiative hors du commun envers la progression de sessubalternes ;

Avoir démontré une capacité exemplaire d'application à la tâche :

Avoir participé assidûment à l'instruction locale de l'Escadron au cours de l'annéeécoulée.

Avoir démontré une ouverture d'esprit envers le changement et les idées des autres ;et

Avoir démontré sa capacité à travailler en équipe et à en faire lapromotion envers ses subalternes.

#### Trophée du commandant (1993)

C'est la marque d'appréciation personnelle du commandant à l'égard du cadet ou de la cadette junior qui a démontré le plus d'intérêt dans tous les domaines d'activités du corps de cadets. Sa discipline personnelle, son comportement exemplaire et sa tenue sont impeccables en tout temps.

# MEDAILLES

#### Médaille de service des Cadets de l'Aviation (MSCA)

La Ligue des cadets de l'Aviation du Canada (LCAC) a institué une médaille de reconnaissance de loyaux services continus d'au moins quatre ans pour les cadets de l'Aviation.

Afin de se qualifier pour cette récompense, un cadet actif doit avoir complété, avec succès, quatre années de loyaux services sans infraction sérieuse et être recommandé par le commandant de l'Escadron.

Les Années supplémentaires de service seront récompensées par une barrette en couleur or, centrée. Chaque année additionnelle sera indiquée par une barrette supplémentaire ajoutée sur la barrette. Sur le ruban, les années supplémentaires de service seront indiquées par une feuille d'érable en or, une pour chaque année supplémentaire de service.

Un arrêt de service total d'un mois ou moins ne disqualifiera pas le récipiendaire de cette récompense. Le temps de service d'un cadet de l'Aviation avec les cadets de l'Armée ou les cadets de la Marine peut compter pour la période d'admissibilité de la MSCA. Ce service peut également être fait dans plus d'un Escadron de cadets de l'Aviation. Un cadet est seulement admissible pour 1 (une) récompense. Un cadet ne peut pas faire de demandes pour une autre médaille de service auprès de la Ligue Navale du Canada ou de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. Les cadets porteront, et suivrons les règlements de la première médaille de services qu'ils recevront. Les médailles ne peuvent pas être converties d'un élément à l'autre.

Il incombe à chaque cadet de postuler pour cette récompense en utilisant le formulaire « Demande pour la Médaille de service des cadets de l'Aviation.

Quand le commandant d'unité recevra un formulaire de demande, il certifiera les années de service du cadet. Il en fera la recommandation s'il y a lieu et la remettra au comité répondant ou au répondant pour son approbation et la gestion. La demande approuvée sera conservée dans le dossier du cadet. Une copie sera envoyée à la Ligue des cadets de l'air provincial afin d'émettre et de présenter la médaille. La ligue des cadets de l'air provincial gardera une liste des récipiendaires ainsi que du ou des Escadrons de cadets impliqués.

#### Médaille d'excellence de la Légion Royale canadienne (MLRC)

La Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne (MLRC) est décernée afin de reconnaître des efforts individuels des cadets qui rencontrent ou surpassent les buts du programme des cadets en matière de citoyenneté.

Cette décoration comprend une médaille de couleur vieil argent avec un ruban. À l'avers du médaillon, en relief, est l'insigne de la LRC. Le ruban, 1,5 pouce de largeur (3.8 cm), est bleu avec une large rayure verticale dorée au centre.

Mettre en valeur le volet citoyenneté du programme des cadets est l'objet principal de la Médaille d'excellence des cadets de la LRC. Un cadet doit remplir les conditions suivantes afin d'être admissible pour la médaille:

Répondre aux exigences des programmes d'instruction annuels obligatoires et facultatifs du Corps de Cadets;

Avoir participé à un minimum de trois activités communautaires en plus de celles organisées par l'Escadron.

Être considéré comme un cadet exemplaire par ses pairs et ses supérieurs ;

Avoir rehaussé le standard du Corps de Cadets par :

Sa coopération avec ses pairs et ses subordonnés ;

Sa camaraderie:

L'encouragement à la bienveillance et au bon moral au sein de l'Escadron;

La formation de l'identité du groupe et de la cohérence ;

Son appui et l'aide apporté aux autres membres l'Escadron ; et

Son implication auprès de la communauté locale.

Pour être éligible à la Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne, les cadettes et cadets de l'Escadron 953 Saint-Hyacinthe devront présenter un dossier de candidature avant le 15 février de l'année.

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

Une lettre adressée au comité de sélection des médailles qui démontre que vous êtes le candidat qui satisfait le mieux les critères de sélection ;

Une lettre de recommandation, signée par une personne de votre choix, qui certifie que vous avez fait du service communautaire ; et

Tous documents ou arguments qui démontrent que vous satisfaites aux critères de sélection de la médaille.

#### Médaille de la Fondation de Lord Strathcona

La Médaille de la Fondation de Lord Strathcona, mieux connue sous le nom Médaille Strathcona, est la plus haute récompense qui peut être accordée à un cadet en reconnaissance pour un rendement remarquable en matière d'instruction physique et militaire.

Cette décoration comprend un médaillon circulaire en cuivre avec ruban. À l'avers du médaillon, en relief, l'effigie du Lord Strathcona, sous la devise AGMINA DUCENS. Au revers, l'inscription "Strathcona Trust – Cadets du Canada" sur le bord et "Honneur au mérite" au centre. Le ruban, 1.25 pouces de largeur (3.2 cm), comprend trois barres verticales de couleur bourgogne séparées par deux barres verticales vertes. Cette médaille est présentée avec un ruban.

Pour être éligible à la médaille Strathcona, les cadettes et cadets de l'Escadron 953 Saint-Hyacinthe devront présenter un dossier de candidature avant le 15 février de l'année.

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

Une lettre adressée au comité de sélection des médailles qui démontre que vous êtes le candidat qui satisfait le mieux les critères de sélection ;

Une lettre de recommandation, signée par une personne de votre choix, qui explique en quoi vous êtes le meilleur candidat ; et

Tous documents ou arguments qui démontrent que vous satisfaites aux critères de sélection de la médaille.

Les critères d'attribution de la médaille sont les suivants :

Le récipiendaire doit posséder une parfaite connaissance des activités du mouvement des cadets et remplir les conditions suivantes :

Avoir participé assidûment à l'instruction locale de l'Escadron au cours de l'année écoulée (pour être considéré, le cadet doit avoir un pourcentage de présences d'au moins 75 %);

Avoir participé aux exercices de fins de semaine, aux sorties et aux visites culturelles de l'Escadron (pour être considéré, le cadet doit avoir un pourcentage de participation d'au moins 50 %);

Avoir participé aux projets d'aide communautaire de son Escadron ;

Avoir démontré qu'il est en excellente condition physique par son résultat auNECPC;

Être considéré comme un cadet exemplaire par ses supérieurs :

Avoir préférablement participé à au moins un camp d'été national ou régional d'au moins six semaines ou à titre de cadet-cadre à l'instruction ;

Avoir reçu minimalement la qualification de niveau 5 ;

Avoir fait partie du Programme des Cadets du Canada depuis au moins trois années ;et

Avoir soumis sa candidature pour la médaille au plus tard le jour de la date limite à l'officier d'administration de l'unité. La médaille Strathcona est la plus haute distinction qu'un cadet puisse obtenir au cours de sa carrière de cadet. Le comité de sélection fera l'évaluation des candidatures avec cette philosophie.

# **ESCADRON 953 SAINT HYACINTHE**



# **TOUJOURS PLUS HAUT!**